

# Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021  
à Tours (Indre-et-Loire)

Le dialogue territorial pour la biodiversité,  
l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



**Atelier 23 : SNAP et CEN**

**Animé par : Fabrice NORMAND, d'après une idée originale de  
Bruno MOUNIER**

**Vendredi 19 novembre 2021**

# Déroulé de l'atelier

- **Intervention de Baptiste MAURY (MTES) : présentation de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030** (structure, objectif, notion de protection forte, etc...) 25'
- **Intervention de Laurent GERMAIN (OFB) : zoom sur mesures « qualitatives » et les principaux enjeux** 20'
- **Intervention de Lilian LEONARD (UMS PatriNat-MNHN) : diagnostic patrimonial et des pressions : un outil d'aide à la décision** 25'
- **Intervention d'Edouard MARY (consultant réseau des CEN) : réussir la contribution des CEN à la SNAP / restitution du groupe de travail réseau CEN** 30'
- **Intervention d'Alain DINDELEUX (CEN Rhône-Alpes) : zoom sur la déclinaison de la SNAP en Rhône-Alpes-Auvergne** 20'
- **Echange avec la salle** 30'



# Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021  
à Tours (Indre-et-Loire)

## Le dialogue territorial pour la biodiversité, l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



### Atelier 23 : SNAP et CEN

### Intervention de Baptiste MAURY (MTES/DGALN)

Vendredi 19 novembre 2021



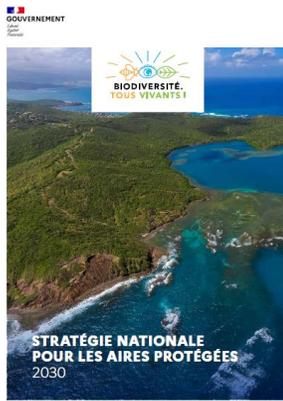
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

- La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030
-



# La stratégie nationale pour les aires protégées 2030

<https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france>

Un long processus de concertation

Une stratégie unifiée pour la métropole et les outre-mer et qui intègre les enjeux des milieux terrestres et marins.

Deux piliers de protection : aires protégées et protections fortes.

- 1 stratégie qui fixe le cap pour les 10 prochaines années ;
- 3 plans d'actions successifs pour assurer sa mise en œuvre.
- 7 objectifs décennaux
- 18 mesures

Une stratégie déclinée dans tous les territoires

# La stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Un double engagement :

1/ Développer le réseau (Objectif 1) pour le préparer aux changements globaux :

Aires protégées : 30 % du territoire national et des eaux maritimes sous juridiction ou souveraineté

Protection forte : 10% du territoire national et des eaux sous juridiction ou souveraineté

Avec une ambition en matière de cohérence du réseau (milieux, habitats, connectivité) et de gestion

2/ Améliorer qualitativement le réseau actuel (Objectifs 2 à 7)

Gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées (2), accompagnement des usages durables (3), intégration territoriale et citoyenne (4), renforcement de la coopération à l'international (5), financement des aires protégées (6) et développement de la connaissance de la biodiversité (7).

# Vers une approche intégrée

Une vision dynamique, alimentée par les allers-retours entre les territoires et le national



Plans d'actions **nationaux**  $\leftrightarrow$  Plans d'actions **territoriaux**

Le plan d'actions national ne vise pas l'exhaustivité, il sera complété par **des plans d'actions territoriaux élaborés dans tous les territoires** (Régions, façades maritimes, bassins ultra-marins, collectivités d'outre-mer volontaires).

**Liberté de mise en œuvre** dans les territoires, sur le fond et sur la forme : laisser la place aux dynamiques locales mais organiser le suivi/évaluation.

## Vers une approche intégrée

### **Une approche intégrée des acteurs à mobiliser (dont collectivités)**

- Mobilisation des acteurs territoriaux (CRB, CSRPN, ARB, collectifs régionaux, etc.)
- **Au niveau territorial (terrestre), co-pilotage de la politique par le binôme Etat-Conseil régional**
- **Renforcement du rôle des têtes de réseau** des aires protégées sur le modèle d'élaboration de la SNAP au niveau national
- **Rôle important des Conseils départementaux** au titre des ENS

## Vers une approche intégrée

### **Une approche intégrée des outils à mobiliser (30 % – 10 %)**

- Reconnaissance de la complémentarité entre protection forte et aires protégées : enjeux de connectivités des milieux, de dépassement des clivages organisationnels, besoin de fédérer, etc.
- **Diversité d'outils mobilisables pour protéger**, en fonction des réalités territoriales
- **Intégration de la protection foncière comme outil de protection forte**
- **Approche évolutive des outils reconnus comme aires protégées ou protection forte**
- **Ouverture sur le concept d' « autres mesures de conservation efficaces »**

## Evolution des outils « Aires protégées » et « Zones sous protection forte » (Annexe 1 de la stratégie nationale)

Principe général :

- Une liste d'outils plus ouverte que précédemment ;
- La reconnaissance de l'outil foncier et des autres modes de protection (contractuel, etc.)
- Une liste d'outils qui a vocation à évoluer avec la progression qualitative de certains dispositifs

Quand ? Lors de l'actualisation des plans d'actions nationaux

Comment ? Démarche interréseau, appui OFB

**Articulation entre l'action nationale de renforcement de la protection de certains milieux** et la déclinaison régionale identifiant également la protection de ces milieux ?

- Protection de 70 000 ha de forêts en métropole ;
- Doublement de la superficie de zones humides sous protection forte :

# Protection foncière, protection forte ?

## Définition de protection forte

Une aire protégée sous protection forte est « *un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.* »

## Application aux sites des Conservatoires d'espaces naturels ?

# Protection foncière, protection forte ?

## Outils concernés :

L'ensemble des outils ci-dessous, sauf ceux en **VERT** (ces nouvelles catégories de protection forte seront prises en compte en fonction de critères définis lors du premier plan d'action) sont reconnus comme des zones de protection forte :

Cœurs de parcs nationaux

Réserves naturelles

Réserves biologiques

Arrêtés de protection (de biotope, de géotope et d'habitat naturel)

*Périmètres de protection des réserves naturelles nationales après présentation en CNPN*

*Réserves nationales de chasse et de faune sauvage sous réserve de mise en place d'une gestion conservatoire dédiée*

*Sites acquis par le conservatoire du littoral sous réserve de mise en place d'une gestion conservatoire dédiée Sites acquis par les Conservatoires d'espaces naturels sous réserve de la mise en place d'une stratégie permettant de pérenniser ces acquisitions*

*La définition d'un outil existant ou nouveau adapté à la protection forte de forêts*

# Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021  
à Tours (Indre-et-Loire)

## Le dialogue territorial pour la biodiversité, l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



### Atelier 23 : SNAP et CEN

### Intervention de Laurent GERMAIN (OFB)

Vendredi 19 novembre 2021

# Zoom sur gestion

## Objectif 2 : Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'AP

Mesure 6 (Obl) : renforcer la formation des gestionnaires et l'animation du réseau

- ⇒ Exemples pairs à pairs : tutorat, outils, TEMEUM
- ⇒ Expertises collectives, prises en charges des enjeux
- ⇒ Animation de réseau AP et inter-AP
- ⇒ Travaux GT développement capacités à transformer

Mesure 7 (Obl) : Renforcer la méthode d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

- ⇒ Adaptation outil CT88, méthodes simplifiées, inter-sites, Parcs, outils commun (ex. EVA) et déploiement à large échelle : objectif « qualité de gestion » (liste verte : outil méthodologique) et rendre compte résultats
- ⇒ Enjeux évaluation / objectifs de restauration : focus N2000, BEE (DCE, DCSMM), naturalité/libre évolution aux échelles site et réseaux
- ⇒ Prise en charge changement climatique
- ⇒ Gouvernance améliorée et inter-AP : SHS, lien politiques locales
- ⇒ Echelle site/échelle réseau sous changement climatique

## Objectif 3 : Accompagner des activités durables au sein du réseau des aires protégées

Mesure 9 (Obl) : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

- ⇒ Rôle expérimentation/exportation : 30 vers les 70%, différenciation
- ⇒ Réseau de sites de référence/transition écologique
- ⇒ Lieux de bien-être/santé, de solutions fondées sur la nature
- ⇒ Lien avec LIFE Stratégique nature

Mesure 8 (Nat) : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptés aux enjeux de protection des aires protégées





## Objectif 4 : Conforter l'intégration du réseau des aires protégées dans les territoires

Mesure 10 (Obl) : Améliorer et faciliter l'intégration des aires protégées dans les documents de planification et les projets de territoire

- ⇒ Lien avec SRB et planification (artificialisation)
- ⇒ Lien avec politiques de l'eau, de santé, CC (SFN)
- ⇒ Lien avec politiques sectorielles et de territoire : lien LIFE Stratégique nature
- ⇒ Rôle des gouvernance AP comme projets de territoires => au-delà des 30/10

Mesure 11 (pil) : Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées

- ⇒ Travaux sur ancrage territoriale
- ⇒ Lien de participation active des habitants : porte d'entrée à l'engagement

Mesure 12 (pil) : Faire des aires protégées les lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature

- ⇒ Education environnement

## Objectif 5 Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité

Mesure 14 (Pil) : Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

- ⇒ Projets aux échelles éco-régionales, enjeux sur N2000 et dans les OM

Mesure 13 (Nat) S'appuyer sur les aires protégées pour défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité





## Objectif 6 : Un réseau pérenne d'aires protégées

Mesure 16 (Pil) : Mobiliser les citoyens, l'individu, l'usager avec des dispositifs innovants permettant des co-financements par des dons, soutiens des citoyens, etc. (ex : budget participatif)

Mesure 15 (Nat) : Consolider le financement des aires protégées

- ⇒ Financement pour « services rendus » par des écosystèmes en bon état car protégés
- ⇒ Modèles économiques et moyens pérennes
- ⇒ Réussir LIFE SN et projets en région pour les plans d'actions

## Objectif 7 : Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

Mesure 18 (Pil) : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

Mesure 17 (Nat) : Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de la connaissance adaptée

- ⇒ Mise en commun méthodes
- ⇒ Remontée des données, lien avec SI/observatoires
- ⇒ Poursuite travaux collectifs lien avec recherche



# Avancées des plans actions territoriaux

- Courriers partis le 08/10 : préfets région, coordinateurs de façades, maritimes et départements + pdts régions (moins détaillés) – en attente pour Outre-mers.
- Avancement varié selon les régions :
  - **Processus avancé dans 3 régions + 3 façades maritimes** = Identification des enjeux et des zones potentielles, périodes de consultations et réalisation des diagnostics régionaux, rédaction V1 PAT réalisée ou prête pour fin 2021/début 2022 : AURA, Normandie, Grand Est, façades métropolitaines
  - **Lancement récent dans 9 régions** = avec estimation fin rédaction des PAT pour la fin du premier semestre de 2022 : Pays de Loire, CVdL, PACA, BFC, Bretagne, HdF,, Martinique, Mayotte, Occitanie
    - **Plans actions pour fin 2022** : IdF, Nlle Aquitaine, Réunion,
    - **Manque info** : , Corse, Guadeloupe, Guyane
- Comités de pilotage au niveau régional : DREAL (en première ligne), Région, DR OFB, autres acteurs selon volontés locales (Agences de l'eau, ONF...) associés à des groupes techniques et qui travaillent en lien avec les instances régionales (CRB, CRSPN)
  - Acteurs impliqués de façon variable dans le processus d'élaboration : gestionnaires AP, DDT, collectivités..., acteurs de la connaissance : LPO, CNRS,..., plus rarement socio-professionnels,
- Système de suivi-évaluation globalement prévu et en cours de réflexion



# Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021  
à Tours (Indre-et-Loire)

## Le dialogue territorial pour la biodiversité, l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



### Atelier 23 : SNAP et CEN

### Intervention de Lilian LEONARD (UMS PatriNat – MNHN)

Vendredi 19 novembre 2021

# Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021  
à Tours (Indre-et-Loire)

## Le dialogue territorial pour la biodiversité, l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



### Atelier 23 : SNAP et CEN Intervention d'Edouard MARI

Vendredi 19 novembre 2021

# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Objectifs de la mission d'accompagnement :

- **Accompagner les CEN, dans leur contribution à la déclinaison régionale du plan d'actions 2021/2023 de la SNAP** *(au regard de leurs stratégies formalisées dans les PAQ et d'autres démarches spécifiques)*
- **Anticiper le renouvellement d'agrément des CEN (à travers leurs PAQ) afin de contribuer aux prochains plans d'actions territoriaux de la SNAP** *(rendre les prochains PAQ « SNAP compatible »)*



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Moyens et gouvernance :

- un Groupe Projet réunissant le Directeur de la Fédération et 5 Directeurs de CEN (HDF, Pays de la Loire, Grand Est, AuRA et PACA) qui s'est réuni déjà 4 fois
- 11 jours d'accompagnement (depuis fin janvier)



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Deux productions :

- un tableau du **panorama de la déclinaison régionale de la SnAP** dans chaque Région qui est régulièrement mis à jour



Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)

Engagée formellement
Engagée techniquement
Non engagée
Pas d'information

Panorama de l'engagement de la déclinaison régionale de la SnAP dans les Régions et des modalités d'association/de travail avec les CEN (situation au .... - Cf. chaque CEN)

Région	Synthèse de la situation en Région
Auvergne - Rhône-Alpes (09/04)	<p><b>Déclinaison régionale de la SnAP lancée par la DREAL (méthode, calendrier, 1ères contributions, ...)</b>                      Début décembre 2020, la DREAL a lancé la déclinaison régionale de la SnAP envisagée en deux étapes :                      - un appel à contribution des partenaires de décembre à fin janvier pour alimenter des premières versions de livrables ;                      - des réunions de concertation départementales durant le 2ème trimestre 2021.</p> <p><b>L'objectif est de finaliser la déclinaison régionale de la SnAP à l'issue du 2ème trimestre 2021.</b> Elle comportera un diagnostic régional (état des lieux, besoins, scénarii) et une déclinaison régionale du plan d'actions, sur la base du plan d'actions national et du diagnostic territorial.</p> <p>Une première réunion, le 13 janvier 2021, s'est déroulée avec les CEN pour partager les attentes de la DREAL. <b>A la suite de cette rencontre, les CEN d'AuRA ont adressé une première contribution à la DREAL (Cf. <a href="#">Contributions N°1 des Cen d'AuRA</a>)</b></p> <p>B. Abba, secrétaire d'État biodiversité, a confirmé ce travail lors du CRB du 12 mars 2021 et a annoncé un appel à contribution dans le cadre de la révision de la SNB via une plateforme <a href="http://www.biodiversite.gouv.fr">www.biodiversite.gouv.fr</a> dont la mise en ligne est imminente.</p> <p>A l'occasion du Groupe de Travail SAP, issu du CRB, du 8 avril une <b>VO du diagnostic régional et une VO du plan d'action ont été présentées aux acteurs</b>. La concertation institutionnelle dans chaque département sera lancée dans la foulée de ce Groupe de travail sur le 2ème trimestre avec au moins 1 réunion avant mi-mai (sur la base des VO). C'est chaque DDT qui se charge de cette concertation. Un rendu fin juin avec une production sur les enjeux de protection à horizon 2030. Une V1 du diagnostic (enjeux de protection) avec une contribution et du plan d'actions septembre (avec une nouvelle réunion du CRB). Nouveaux retours dans les Départements en octobre/novembre sous l'instance des instances de comité de pilotage départemental présidé par le Préfet (avec éventuellement une co-présidence avec le Département).</p> <p>Fin 2021, réunion du CRB pour valider l'ensemble des travaux.</p> <p>Groupe de travail interne à la Dreal, qui associe 1 PNR et 1 CEN, a été mis en place</p> <p><small>PMo - Réalisation des réunions départementales par les DDT - 1 réunion/arrondissement dans le 63 - 1 réunion départementale pour 15 et 1</small></p>

# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Deux productions :

- une grille d'analyse de la SNAP et de synthèse des contributions possibles des CEN sur la base de cinq études de cas de la contribution des CEN à la SNAP

OBJECTIF	MESURE dont les mesures "SOCLES" du niveau national	Eléments de stratégie	Cibles 2030 (Sources : séminaire OFB 26/05/21)	Plan d'Actions 2021/2023 CEN identifié au titre de "Tête de réseau" avec un rôle "moteur" CEN non identifié mais pouvant avoir un rôle "contributeur" Actions prévues en Guyane	Contributions possibles des CEN (liste des contributions possibles à ajuster au cas par cas dans chaque région)
	Mesure 1 : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes	Étendre le réseau national d'aires protégées en créant de nouvelles aires protégées sur des zones ne faisant à ce jour pas l'objet d'une protection dédiée	• 30% du territoire sous aires protégées	<b>Créer ou étendre de nouvelles aires protégées</b> - Finaliser le cadre de la gestion du parc national de forêts - Accompagner la création et la mise en gestion de 4 nouveaux PNR - Renforcer la cohérence du réseau de sites Natura 2000 terrestres et marins - Engager des projets de zones de conservation halieutique sur chaque façade maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionner le CEN comme un partenaire "clé" de la mise en œuvre de la Charte du PN de forêt : opérateur de la MFU et d'actions liées à la gestion des milieux naturels</li> <li>• Positionner le CEN comme un partenaire "clé" de la mise en œuvre de la Charte des 4 nouveaux PNR (Mont Ventoux, Baie de Somme Picardie maritime, Corbières-Fenouillèdes et Doubs Horloger) : opérateur de la MFU et d'actions liées à la gestion des milieux naturels</li> <li>• Proposer, pour les sites Natura 2000 pour lesquels le CEN est animateur, une extension pertinente des sites au regard des connaissances acquises (intégrer des zones oubliées mais aussi sortir des zones qui apportent peu à la cohérence des sites)</li> <li>• Garantir, sur le long terme, la cohérence d'animation des sites Natura 2000, composés de toute une série de sites, par la "famille des CEN" (ex : site Natura 2000 sur l'axe ligérien)</li> <li>• Contribuer à la réflexion de l'extension pertinente des sites Natura 2000 pour lesquels le CEN n'est pas animateur (dans le cadre de son assistance scientifique du CEN)</li> <li>• Contribuer dans le cadre de sa mission transversale ("inter-site") d'assistance scientifique et de formation, à renforcer la cohérence inter-site du Réseau Natura 2000</li> </ul> <p><b>Nouvelle action à proposer en déclinaison de la SNAP (ou SNB ?) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir sur les sites Natura 2000 "en dormance" (qui ne sont pas animés, sans DOCOB) et sur lesquels le CEN pourrait jouer un rôle (à voir si c'est dans cette mesure ou dans une autre)</li> <li>• Déployer de nouveaux sites RAMSAR sur les « zone humide d'importance internationale » (ex : Site Ramsar « Val d'Allier-Bourbonnais »)</li> </ul> <p><b>Éléments d'échanges au sein du Réseau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en cohérence des sites Natura 2000 (qui se traduira par des évolutions de périmètres des sites) est elle un enjeu "majeur" dans les Régions ? Faut-il "ré-ouvrir" ce chantier des périmètres de sites qui a été particulièrement houleux à une époque ?</li> </ul>
				<b>Créer ou étendre de nouvelles aires protégées</b> - Créer ou étendre 20 réserves naturelles nationales - Créer 15 réserves biologiques (dont réserves biologiques intégrales et dirigées) - Atteindre à l'échelle nationale 10% de protection forte des forêts métropolitaines de l'État - Créer 2 réserves biologiques pour mettre sous protection forte 180 000 ha de forêt en Guyane - Définir dans la concertation, un objectif de protection forte des forêts des collectivités et des forêts privées, ainsi que les modalités de gestion et les moyens pour y parvenir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la création ou l'extension des 20 Réserves Naturelles Nationales sur le point d'aboutir (Cf. action 35 du plan biodiversité), soit en tant que gestionnaire actuel, soit en tant que porteur de projet/accompagnateur des projets de création</li> <li>• Renforcer le partenariat avec l'ONF afin d'apporter de l'expertise technique dans l'opportunité de créer de nouvelles Réserves Biologiques Domaniales (en lien avec la thématique des "vieilles forêts matures"/vieux bois)</li> <li>• Valoriser les sites CEN existants concernés par des milieux forestiers notamment en forêt privée</li> <li>• Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière et de gestion pour les milieux forestiers - thématique ou au sein d'une stratégie globale (intégrant notamment la thématique des "vieilles forêts matures"/vieux bois) afin de donner de la "consistance" et des "perspectives" au réseau de sites CEN existants</li> </ul>

# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort du panorama dans les Régions :



- **L'implication des CEN est très variable d'une région à l'autre** en fonction de l'initiative des Dreal d'engager, ou pas, des démarches sans attendre le cadre national :
  - => implication dans un groupe de travail interne à la Dreal
  - ⇒ réponses à des sollicitations de la Dreal
  - ⇒ aucune implication particulière



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort du panorama dans les Régions :



- **Les CEN sont bien identifiés dans le processus, associés aux travaux et sont « force de propositions » :**

=> portage d'une approche méthodologique : analyse des enjeux, analyse du réseau d'aires protégées existantes et propositions de développement du réseau (CEN PACA)

=> contributions écrites au diagnostic réalisé par la Dreal (CEN AuRA)

=> propositions d'actions à engager (CEN Grand Est)

=> ...



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort du panorama dans les Régions :



- **Cette disparité questionne la cohérence nationale de certains travaux/débats qui concernent les CEN (ex : jusqu'où allons nous sur la notion de "protection forte" des sites CEN ?) ... mais constitue aussi une opportunité d'engagement de démarches « pilotes » à capitaliser :**

- ⇒ analyse des enjeux et propositions de nouveaux sites de protection forte en PACA
- ⇒ étude « sites CEN » en AuRA



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort de la grille d'analyse SNAP :

Indicateur	Objectif	Statut	Plan d'Action 2020-2030	Responsabilité
1.1.1.1	Augmenter le nombre d'aires protégées de zones humides en métropole	En cours	Stratégie nationale pour les Aires Protégées (SNAP) - Mesure 2	Ministère de l'Écologie
1.1.1.2	Augmenter la superficie des zones humides protégées en métropole	En cours	Stratégie nationale pour les Aires Protégées (SNAP) - Mesure 2	Ministère de l'Écologie
1.1.1.3	Augmenter le nombre de zones humides protégées de zones humides en métropole	En cours	Stratégie nationale pour les Aires Protégées (SNAP) - Mesure 2	Ministère de l'Écologie
1.1.1.4	Augmenter la superficie des zones humides protégées de zones humides en métropole	En cours	Stratégie nationale pour les Aires Protégées (SNAP) - Mesure 2	Ministère de l'Écologie

### COUP DE ZOOM

Mesure 2 : **Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte**

#### **Créer ou étendre de nouvelles aires protégées**

Dans la continuité des engagements pris dans le cadre des Assises de l'Eau de doubler la superficie de zones humides bénéficiant d'une protection forte en métropole, proposer une stratégie de déploiement d'aires protégées de zones humides, en lien avec les démarches territoriales. Dans ce cadre, étudier la faisabilité d'un parc national de zones humides

Déployer les listes départementales des sites d'intérêts géologiques.

Action qui figure dans le premier plan d'action triennal national à décliner de manière obligatoire



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort de la grille d'analyse SNAP :

### Contributions possibles des CEN

- Valoriser les sites CEN existants concernés par des zones humides
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière et de gestion des zones humides - thématique ou au sein d'une stratégie globale - afin de donner de la "consistance" et des "perspectives" au réseau de sites CEN existants
- S'impliquer dans les dispositifs territoriaux (notamment des Agences de l'Eau) afin de déployer une animation foncière renforcée et valoriser les sites CEN existants pour conforter des zones de protection existantes ou en les faisant émerger
- Animer des PRA sur les tourbières
- .....
- Animer l'inventaire régional du patrimoine géologique qui alimente la constitution des listes départementales des sites d'intérêt géologiques
- Valoriser les sites CEN existants qui sont des géotopes ou des milieux naturels avec un intérêt géologique ou qui présentent des éléments géologiques intéressants (ex : affleurements rocheux denses sur des sites de pelouses sèches)
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière et de gestion des géotopes- thématique ou au sein d'une stratégie globale - afin de donner de la "consistance" et des "perspectives" au réseau de sites CEN existants (y compris à travers la création d'APPG)

# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort de la grille d'analyse SNAP :

Indicateur	Objectif	Objectif de résultat	Plan d'actions (2020-2030)	Responsables
1.1	Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau	1.1.1 Développer les compétences des gestionnaires d'aires protégées et mettre à disposition de nouveaux outils d'appui à la gestion	1.1.1.1 Développer un plan de formation national des gestionnaires (planification, évaluation et gouvernance)	1.1.1.2 Développer un centre de ressources unifié d'appui technique inter-aires protégées (méthodes, outils, compétences)

### COUP DE ZOOM

Mesure 6 : Renforcer **la formation** des gestionnaires d'aires protégées et **l'animation du réseau**

#### **Développer les compétences des gestionnaires d'aires protégées et mettre à disposition de nouveaux outils d'appui à la gestion**

- Développer un plan de formation national des gestionnaires (planification, évaluation et gouvernance)
- Développer un centre de ressources unifié d'appui technique inter-aires protégées (méthodes, outils, compétences)

Mesure à décliner de manière obligatoire



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort de la grille d'analyse SNAP :

Objectif	Indicateur	Statut	Plan d'actions	Responsables
Structurer et développer les réseaux de gestionnaires animés par le CEN, qu'ils soient thématiques (EEE, PRA Tourbières, PNA Apron, .....)				
Contribuer activement aux réseaux animés par l'ARB lorsqu'elle existe et porte une telle animation en son sein (ex : le Réseau Régional des Espaces Naturels en PACA, animé par l'ARBE)				

### Contributions possibles des CEN

- Structurer et développer les réseaux de gestionnaires animés par le CEN, qu'ils soient thématiques (EEE, PRA Tourbières, PNA Apron, .....) ou centrés sur la gestion (Pôle gestion), à l'échelle régionale mais aussi, parfois à une échelle départementale : partage de données naturalistes (SINP), rencontres et formations, ateliers techniques sur la gestions, outils (annuaire, ...)
- Contribuer activement aux réseaux animés par l'ARB lorsqu'elle existe et porte une telle animation en son sein (ex : le Réseau Régional des Espaces Naturels en PACA, animé par l'ARBE)

### *Nouvelle action à proposer en déclinaison de la SnAP (ou de la SNB) :*

- Identifier au sein des sites du CEN un réseau de "sites "démonstratifs" à même d'être le support d'échanges techniques et démonstratifs





# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Ce qui ressort de la grille d'analyse SNAP :

### Contributions possibles des CEN

- Contribuer à l'analyse des modalités de gouvernance dans les Aires Protégées à travers les démarches engagées par le CEN en matière d'information, d'association et de concertation
- Valoriser les initiatives du CEN en matière de coordination de la gestion de plusieurs Aires Protégées avec par exemple en BFC :
  - ⇒ les Entités Cohérentes de Gestion (ECG) qui regroupent plusieurs sites CEN par type de milieux et par territoire avec des plans de gestion et des COFIL réalisés à cette échelle
  - ⇒ la réalisation de document de gestion multisites (ECG, site classé, Natura 2000, ...) pour les "aires protégées du Mâconnais"
  - ⇒ la mutualisation des démarches engagées par les gestionnaires d'Aires Protégées le long de la Loire (RN, RNR, sites CEN, ..)



# Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021  
à Tours (Indre-et-Loire)

## Le dialogue territorial pour la biodiversité, l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



### Atelier 23 : SNAP et CEN

### Intervention d'Alain DINDELEUX (CEN Rhône-Alpes)

Vendredi 19 novembre 2021

# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



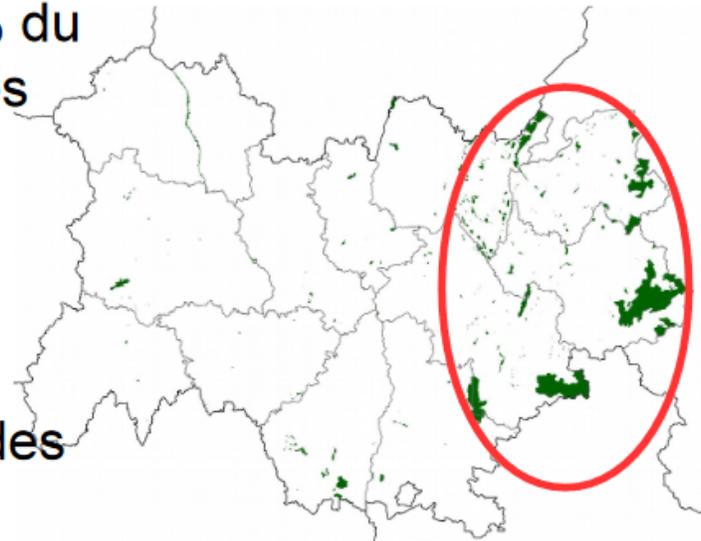
## État des lieux en Auvergne-Rhône-Alpes

Une région à fort enjeu : un patrimoine naturel riche et diversifié, et un dynamisme économique et démographique

La situation en Auvergne-Rhône-Alpes : **35,4 %** du territoire régional protégé et **3,06 %** de territoires sous statut de protection forte (resp. 23,9 % et 1,76 % au niveau national en nov 2019)

Un déficit en protection forte et un déséquilibre notable Est/Ouest

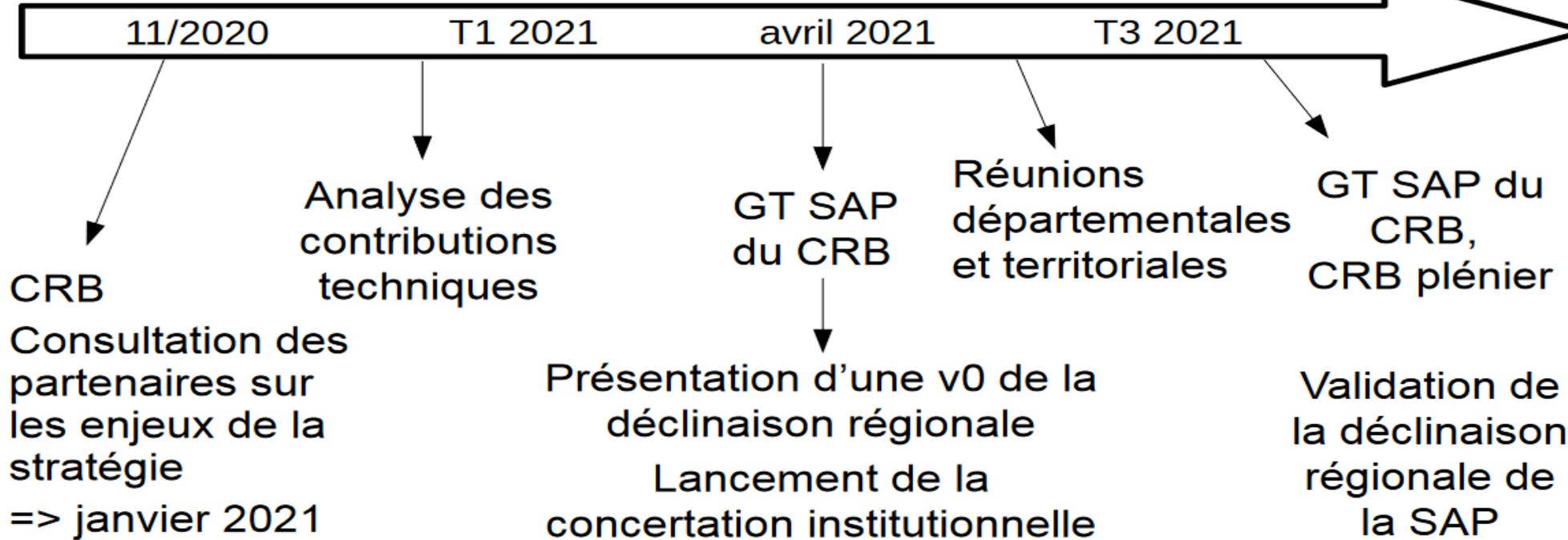
Un diagnostic à étayer en termes d'évaluation des outils et de leurs synergies



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)



## Éléments de calendrier



**1ere réunion DREAL-CEN**  
-> contributions écrites des 6 CEN dont la stratégie régionale d'action foncière

**Participation des 6 CEN aux réunions territoriales et au GT spécifique**

**2nd réunion DREAL-CEN**  
-> contributions à la définition des actions transversales et positionnement



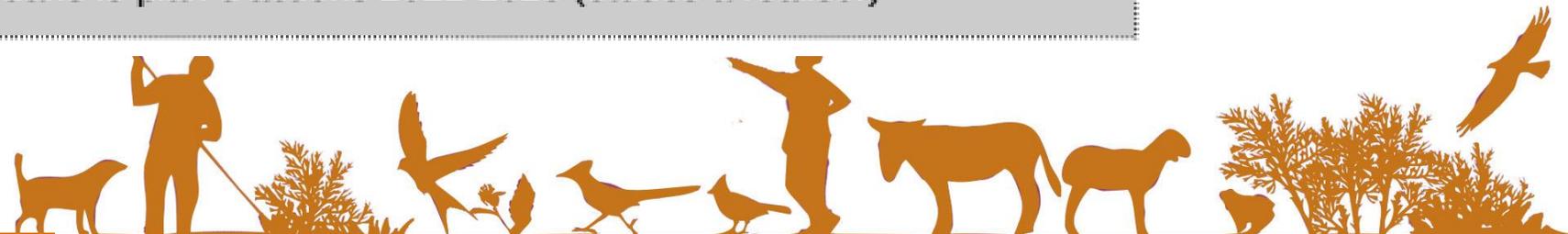
# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP) focus sur la déclinaison territoriale SnAP en Auvergne-Rhône-Alpes



Les DDT (directions départementales des territoires) ont organisé dans les départements des réunions de concertation dont l'objet était : **quels sont les enjeux de protection des espaces naturels à horizon 10 ans ?**

Quelques premiers résultats pour la région :

- 15 projets de protection forte sont en voie de finalisation, par exemples l'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN) des forêts alluviales de la Drôme (26) et 4 nouvelles réserves biologiques (15, 63, 73)
- 23 projets de protection vont être mis en place sur des enjeux ciblés (c'est-à-dire dont l'opportunité locale a été vérifiée), par exemples les projets d'APPHN de la basse vallée de l'Ain (01) et des forêts alluviales du bassin du Lez (26) et des projets d'arrêtés préfectoraux de protection de géotope (APPG) (01, 15, 43)
- 74 enveloppes territoriales ont été identifiées, sur lesquelles engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée (dont 48 relevant du plan d'actions 2022-2023)
- 28 enjeux sont à préciser dans le plan d'actions 2022-2023 (études à réaliser)



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP) focus sur la déclinaison territoriale SnAP en Auvergne-Rhône-Alpes



La DREAL a par ailleurs finalisé des fiches d'état des lieux quantitatif du réseau d'aires protégées, pour les 12 départements et la région. Ces fiches factuelles sont complétées par un état des lieux qualitatif qui a été établi à partir des contributions des partenaires et figure dans la version « v0 » du diagnostic régional.

## Quelques repères (mars 2021) :

- ➔ 25.640 km<sup>2</sup> de la région « protégés » (au sens large des outils de protection réglementaire, contractuelle et foncière : cf. la définition et une carte régionale dans la lettre d'information de mai 2021), soit **36,22 %** de la région
- ➔ 2.143,7 km<sup>2</sup> de la région sous protection forte, soit **3,03 %** de la région



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP)

## focus sur la déclinaison territoriale SnAP en Auvergne-Rhône-Alpes



Les **actions transversales** ont pour objet de faciliter la mise en œuvre de la SAP dans les territoires et préparer les plans d'actions suivants. Elles portent notamment sur les thématiques suivantes :

- synergies entre aires protégées : état des lieux, amélioration
- animation de réseau des gestionnaires d'aires protégées, partenariats avec la recherche
- acceptabilité locale et communication sur les aires protégées
- leviers sur certains outils, par exemple les obligations réelles environnementales (ORE), le réseau FRENE...
- prise en compte du changement climatique, zones en déficit de connaissance naturaliste
- appropriation des aires protégées par les acteurs de l'eau



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP) focus sur la déclinaison territoriale SnAP en Auvergne-Rhône-Alpes



## Ce qui ressort de l'expérience AURA :

Un contexte favorable avec la co-construction en 2020 d'une « Stratégie régionale d'action foncière et de gestion des sites des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes »

## « Stratégie régionale d'action foncière et de gestion des sites des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes »

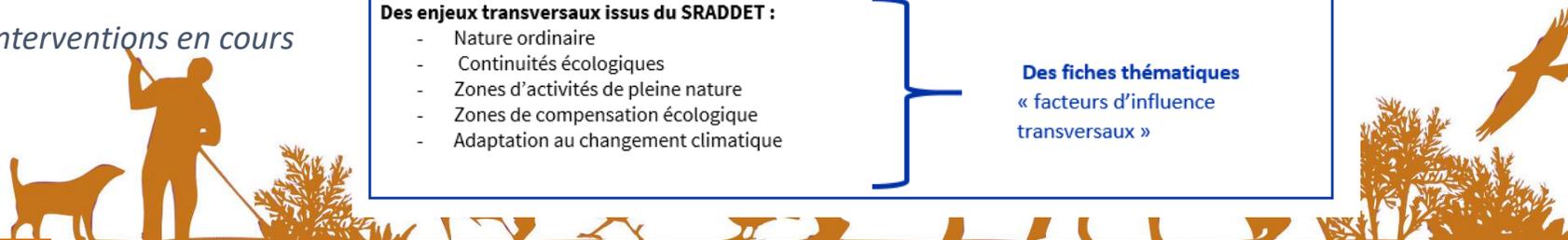
- Un guide pour *présenter, partager, mettre en œuvre* de manière concertée et cohérente l'action des 6 CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Un **document d'orientation** pour identifier les manques et les besoins en terme d'actions, de connaissances de moyens (finances) pour les CEN et les acteurs publics
- Un **document interactif** avec les politiques publiques (déclinaison régionale SAP à venir)
- Une stratégie qui laisse la place à :
  - ✓ La **gestion des opportunités foncières**
  - ✓ Le **rôle décisionnel des instances des CEN** (conseils d'administration et conseil scientifique)
- Une **déclinaison départementale** en cartes d'interventions en cours

- Une **stratégie d'action foncière** → un texte chapeau sur les fondamentaux de l'action foncière des CEN & une déclinaison par milieux
- et de **gestion des sites** → des modes de gestion prioritaires par milieux & espèces
- **hiérarchisée** à différentes échelles → des notices par milieux & espèces définissant → des priorités régionales et des priorités pour les CEN
  - **déclinée** à différentes échelles
    - une **stratégie régionale** Auvergne-Rhône-Alpes **commune aux 6 CEN**, déclinée au niveau :
      - des 3 entités géographiques (Massif central, couloir rhodanien, massif alpin)
      - des 12 départements (travail à venir)

**Les fondamentaux de l'action foncière des CEN**  
*texte chapeau, complété par une déclinaison par milieux*

<p><b>Des notices</b></p> <p>Approche par <b>milieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Forestiers</b></li> <li>- <b>Ouverts</b></li> <li>- <b>Humides</b></li> <li>- <b>Géotopes</b> (géologie)</li> </ul> <p>Approche par <b>espèces</b></p>	}	<p><b>Une structuration commune des notices :</b></p> <p>État des lieux régional (enjeux, bilans)</p> <p>Hierarchisation (priorisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les milieux ou espèces retenus à différentes échelles</li> <li>○ les modes d'action foncières prioritaires</li> <li>○ les modes de gestion prioritaires</li> </ul> <p>Articulation avec les politiques publiques</p>
---	---	---

<p><b>Des enjeux transversaux issus du SRADET :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature ordinaire</li> <li>- Continuités écologiques</li> <li>- Zones d'activités de pleine nature</li> <li>- Zones de compensation écologique</li> <li>- Adaptation au changement climatique</li> </ul>	}	<p><b>Des fiches thématiques</b>                  « facteurs d'influence transversaux »</p>
--	---	---



# Réussir la contribution des CEN à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées 2020-2030 (SNAP) focus sur la déclinaison territoriale SnAP en Auvergne-Rhône-Alpes



## Ce qui ressort de l'expérience AURA :

### Des contributions des CEN attendues

Une contribution des CEN est souhaitée par la DREAL sur l'ensemble des actions transversales (réunion régionale DREAL-CEN le 22/11).

#### A minima:

- étude pour « évaluer l'efficacité du réseau des sites CEN et identifier les lacunes de protection »
- articulation entre compensation et protection (sites à potentiel de compensation...),
- synergies d'outils (état des lieux, complémentarité, mutualisation)
- outils fonciers (leviers, soutien à la mise en œuvre de la stratégie foncière des CEN)
- réseaux des gestionnaires (modalités d'animation technique décloisonnée, cadre ORB)
- prise en compte des changements climatiques (impacts sur les milieux et usages)

Il est attendu une contribution **dans l'esprit d'un appel à idées** afin de préciser le contenu opérationnel du Plan d'actions.



# Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021  
à Tours (Indre-et-Loire)

## Le dialogue territorial pour la biodiversité, l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



### Atelier 23 : SNAP et CEN Echanges avec la salle

Vendredi 19 novembre 2021

# Quelques grands questionnements et enjeux pour les CEN

Quelles stratégies foncières des CEN ?

La Fondation : un outil de sécurisation du foncier des CEN ?

Quel niveau d'intégration de la SNAP dans les prochains PAQ des CEN ?

**Les choix de gestion au cœur du volet qualitatif de la SNAP :** couverture en documents de gestion, adaptation aux changements climatiques, mise en réseau des sites naturels, libre évolution, etc...

Nouvelle ambition = nouveaux moyens ?

Ancrage territorial et mobilisation citoyenne : des facteurs de réussite

